



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-109908>

Département(s) de publication : **42, 26, 84**

Annonce n° **25-109908**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Traitement des déchets des districts de Saint-Étienne et de Valence

Description : Les districts de Saint-Étienne et de Valence doivent procéder au stockage et à l'évacuation des déchets produits ou ramassés sur le réseau DIRCE et réseau transféré à la Région.

Identifiant de la procédure : 2acda7f9-1673-4b25-b755-7104a70722e8

Identifiant interne : dirce-srexl-cgr-dechets-2025

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : le département de la Loire est concerné par 2 lots - le département de la Drome est concerné par 1 lot

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 600,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,200,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Groupement de commande : ÉTAT – Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE) et Région Auvergne-Rhône-Alpes - 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON CEDEX 02 - SIRET 200 053 767 00014 Le coordonnateur du groupement est : Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE)

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Code de la commande publique

Droit transnational applicable : Sans objet

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 3

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 - district de Saint-Etienne - périmètre Etat

Description : Traitement des déchets des districts de Saint-Étienne et de Valence

Identifiant interne : Lot 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 48 Mois

5.1.5 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 200,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Groupement de commande : ÉTAT – Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE) et Région Auvergne-Rhône-Alpes - 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON CEDEX 02 - SIRET 200 053 767 00014 Le coordonnateur du groupement est : Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE). Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Pour les trois lots, les conditions sont les suivantes : - Spécifications techniques environnementales des matériaux (camions à la norme Euro V ou supérieure et utilisation de filets de protection) ; - Conditions d'exécution environnementales (recherche des centres de traitement les plus proche des lieux de stockage afin d'optimiser les consommations de carburant). - Schéma d'Organisation du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), établissement et mise en œuvre du plan de respect de l'environnement (PRE). Le SOPRE deviendra contractuel à la signature du marché. Le titulaire a également l'obligation de produire, sur demande de l'acheteur, tout justificatif de traçabilité des déchets. Il utilisera obligatoirement l'outil de suivi TRACKDECHETS, un bilan sera produit annuellement.

5.1.7 **Marché public stratégique**

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques nationaux

5.1.9 **Critères de sélection**

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre du commerce

Description : Situation juridique – références requises : - en application de l'article R.2143 du CCP : • une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-7 à L.2141-11 du CCP

; • les renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur, dans les conditions fixées à l'article R.2142 du CCP ; - la forme juridique du candidat ; - en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ; - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché. Pour y satisfaire, le candidat utilisera les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ/formulaires - marchés publics). Le DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) devra être daté et signé. En cas de groupement, le DC2 doit être produit par chaque membre du groupement. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L. 2141-6 du CCP seront exclus. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du CCP pourront être exclus.

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Chiffre d'affaires des 3 dernières années

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et la destination public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Critère : Certificats délivrés par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance qualité

Description : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres; - lorsqu'une spécification technique est définie par référence à une norme ou un label, le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose respectent de manière équivalente cette spécification ; - lorsqu'une spécification technique est définie en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que son offre est conforme à des normes ou documents équivalents qui eux même correspondent aux performances ou exigences fonctionnelles exigées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : PRIX

Description : Notation du prix (80 pour cent de la note finale) La valeur du point de Prix est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des offres jugées acceptables. La valeur du point de Prix est fixée à 4%, arrondi à la centaine d'euros la plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La notation du critère valeur technique se fera au regard du mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur environnementale

Description : La notation du critère valeur environnementale se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Canal de communication ad hoc :

Nom : PLACE

URL : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 07/11/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Financement Etat - Les factures sont transmises par voie dématérialisée. La valeur du jour sera pris en compte pour le rachat des matériaux ferreux (code Q0627E40). Les prix sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût des prestations. Par dérogation à l'article 10.2.4 du CCAG, les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date limite de remise des offres indiquée en première page du CCATP". Ce mois est appelé "mois zéro" (m0). Le coefficient de révision C_n est donné par la formule : $C_n = (I_n - 3 / I_0)$ avec : I_0 = Valeur de l'index de référence I prise au mois d'établissement des prix ; I_n = Valeur de l'index de référence I prise au mois de réalisation des prestations moins 3 mois. Avance : périmètre État : le pourcentage est fixé à 30 %. périmètre Région : le pourcentage est fixé à 5 %. Si le titulaire est une TPE-PME le pourcentage est de 10%.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Lyon

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) , Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Lyon

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 2 – district de Saint-Étienne périmètre Région

Description : Traitement des déchets des districts de Saint-Étienne et de Valence

Identifiant interne : Lot 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 100,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Groupement de commande : ÉTAT – Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE) et Région Auvergne-Rhône-Alpes - 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON CEDEX 02 - SIRET 200 053 767 00014 Le coordonnateur du groupement est : Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE). Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Pour les trois lots, les conditions sont les suivantes : - Spécifications techniques environnementales des matériaux (camions à la norme Euro V ou supérieure et utilisation de filets de protection) ; - Conditions d'exécution environnementales (recherche des centres de traitement les plus proche des lieux de stockage afin d'optimiser les consommations de carburant). - Schéma d'Organisation du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), établissement et mise en œuvre du plan de respect de l'environnement (PRE). Le SOPRE deviendra contractuel à la signature du marché. Le titulaire a également l'obligation de produire, sur demande de l'acheteur, tout justificatif de traçabilité des déchets. Il utilisera obligatoirement l'outil de suivi TRACKDECHETS, un bilan sera produit annuellement.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques nationaux

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre du commerce

Description : Situation juridique – références requises : - en application de l'article R.2143 du CCP : • une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-7 à L.2141-11 du CCP ; • les renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur, dans les conditions fixées à l'article R.2142 du CCP ; - la forme juridique du candidat ; - en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ; - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché. Pour y satisfaire, le candidat utilisera les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ/formulaires - marchés publics). Le DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) devra être daté et signé. En cas de groupement, le DC2 doit être produit par chaque membre du groupement. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L. 2141-6 du CCP seront exclus. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du CCP pourront être exclus.

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Chiffre d'affaires des 3 dernières années.

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et la destination public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Critère : Certificats délivrés par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance qualité

Description : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres; - lorsqu'une spécification technique est définie par référence à une norme ou un label, le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose respectent de manière équivalente cette spécification ; - lorsqu'une spécification technique est définie en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que son offre est conforme à des normes ou documents équivalents qui eux même correspondent aux performances ou exigences fonctionnelles exigées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Valeur Prix (80 pour cent de la note finale)

Description : Notation du prix (80 pour cent de la note finale) - La valeur du point de Prix est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des offres jugées acceptables. La valeur du point de Prix est fixée à 4% du niveau défini ci-avant, arrondi à la centaine d'euros la plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La notation du critère valeur technique se fera au regard du mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur environnementale

Description : La notation du critère valeur environnementale se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Canal de communication ad hoc :

Nom : PLACE

URL : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Description de la garantie financière : La Région impose une garantie à la 1ère demande.

Date limite de réception des offres : 07/11/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : La Région impose une garantie à première demande pour le versement de l'avance. Les factures sont transmises par voie dématérialisée. La valeur du jour sera pris en compte pour le rachat des matériaux ferreux (code Q0627E40). Les prix sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût des prestations. Par dérogation à l'article 10.2.4 du CCAG, les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date limite de remise des offres indiquée en première page du CCATP". Ce mois est appelé "mois zéro" (m0). Le coefficient de révision C_n est donné par la formule : $C_n = (I_{n-3} / I_0)$ avec : I_0 = Valeur de l'index de référence I prise au mois d'établissement des prix ; I_n = Valeur de l'index de référence I prise au mois de réalisation des prestations moins 3 mois

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Lyon

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) , Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot 3 – district de Valence périmètre Région

Description : Traitement des déchets des districts de Saint-Étienne et de Valence

Identifiant interne : Lot 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Drôme (FRK23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 300,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 600,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Groupement de commande : ÉTAT – Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE) et Région Auvergne-Rhône-Alpes - 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON CEDEX 02 - SIRET 200 053 767 00014 Le coordonnateur du groupement est : Ministère Chargé des Transports Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE). Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Pour les trois lots, les conditions sont les suivantes : - Spécifications techniques environnementales des matériaux (camions à la norme Euro V ou supérieure et utilisation de filets de protection) ; - Conditions d'exécution environnementales (recherche des centres de traitement les plus proche des lieux de stockage afin d'optimiser les consommations de carburant). - Schéma d'Organisation du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), établissement et mise en œuvre du plan de respect de l'environnement (PRE). Le SOPRE deviendra contractuel à la signature du marché.Le

titulaire a également l'obligation de produire, sur demande de l'acheteur, tout justificatif de traçabilité des déchets. Il utilisera obligatoirement l'outil de suivi TRACKDECHETS, un bilan sera produit annuellement.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques nationaux

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre du commerce

Description : Situation juridique – références requises : - en application de l'article R.2143 du CCP : • une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-7 à L.2141-11 du CCP ; • les renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur, dans les conditions fixées à l'article R.2142 du CCP ; - la forme juridique du candidat ; - en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ; - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché. Pour y satisfaire, le candidat utilisera les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ/formulaires - marchés publics). Le DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) devra être daté et signé. En cas de groupement, le DC2 doit être produit par chaque membre du groupement. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L. 2141-6 du CCP seront exclus. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du CCP pourront être exclus.

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Chiffre d'affaires des 3 dernières années.

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et la destination public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Critère : Certificats délivrés par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance qualité

Description : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres; - lorsqu'une spécification technique est définie par référence à une norme ou un label, le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose respectent de manière équivalente cette spécification ; -

lorsqu'une spécification technique est définie en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que son offre est conforme à des normes ou documents équivalents qui eux même correspondent aux performances ou exigences fonctionnelles exigées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère prix (80 pour cent de la note finale)

Description : Notation du prix (80 pour cent de la note finale) - La valeur du point de Prix est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des offres jugées acceptables. La valeur du point de Prix est fixée à 4% du niveau défini ci-avant, arrondi à la centaine d'euros la plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La notation du critère valeur technique se fera au regard du mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur environnementale

Description : La notation du critère valeur environnementale se fera au regard du Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), présenté dans le mémoire technique et explicatif comptant pour 10 % de la note finale. Cette notation sera basée sur l'analyse des mesures prises par le candidat pour le respect de l'environnement spécifique au présent accord-cadre.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Canal de communication ad hoc :

Nom : PLACE

URL : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 07/11/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : La Région impose une garantie à première demande pour le versement de l'avance. Les factures sont transmises par voie dématérialisée. La valeur du jour sera pris en compte pour le rachat des matériaux ferreux (code Q0627E40). Les prix sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût des prestations. Par dérogation à l'article 10.2.4 du CCAG, les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date limite de remise des offres indiquée en première page du CCATP". Ce mois est appelé "mois zéro" (m0). Le coefficient de révision C_n est donné par la formule : $C_n = (I_{n-3} / I_0)$ avec : I_0 = Valeur de l'index de référence I prise au mois d'établissement des prix ; I_n = Valeur de l'index de référence I prise au mois de réalisation des prestations moins 3 mois

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Lyon

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Informations relatives aux délais de recours (BT-99-Lot) : Intégrer le paragraphe ci-dessous: Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) , Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à

compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Lyon

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE)

Numéro d'enregistrement : 13000173800017

Département : Rhône

Ville : Lyon Cedex 03

Code postal : 69446

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Point de contact : Daniel PERRET

Adresse électronique : DIR-Centre-Est@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 330469166200

Adresse internet : <https://www.dir.centre-est.developpement-durable.gouv.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 17690005800015

Département : Rhône

Adresse postale : Palais des juridictions administratives

Ville : Lyon cedex 3

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 04 87 63 50 00

Adresse internet : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : bf5cddcc-985e-4d2a-8583-bedd5a33157c - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/10/2025 à 09:41

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/10/2025